

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 967

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 18

Supprimer les alinéas 2 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Je trouve regrettable de se priver du dispositif d'appel à projets. Ce dispositif est garant de pluralité, d'égalité et de qualité, qui, après tout, sont les valeurs des démocraties occidentales. Il fait entrer en concurrence une multiplicité d'acteurs en les poussant à se dépasser et à proposer le meilleur d'eux-mêmes. Nous devons penser à la qualité des structures, nous devons penser à la pertinence des investissements, nous devons penser au long terme.

C'est pourquoi il me semble préférable de supprimer ces dérogations à l'appel à projet.